

VARIETES.

Une verte et aimable riposte d'un de nos officiers français de passage à Berlin : Se trouvant seul de sa nation à un grand dîner chez un diplomate allemand, il entendit un officier prussien qui disait : —Oh ! moi, je déteste la France et tous les Français sans exception !

Et, en disant cela, il attachait sur notre compatriote un regard lourdement significatif. —Eh bien ! moi, répliqua celui-ci, je suis tout le contraire de Monsieur : j'aime beaucoup la Prusse et les Prussiens, mais je fais des exceptions,

Madame E... se rend, il y a quelques jours, auprès d'une modiste pour prendre des renseignements sur une servante.

—Je désirerais surtout savoir, dit madame E..., si elle est honnête, et si elle sait bien faire des commissions.

—Quant à son honnêteté, je m'en porte garant, répond la modiste ; mais quant aux commissions, elle s'en acquitte fort mal. Ainsi, par exemple, je l'ai envoyée plus de dix fois chez vous avec une facture de 175 francs que vous me devez depuis deux ans, et elle ne m'a jamais rapporté un sou.

Calino écrit la lettre suivante à un de ses amis : " Mon cher ami, j'ai oublié ma tabatière chez toi ; fais-moi le plaisir de me la renvoyer par le porteur de ce billet." Au moment de cacheter, il retrouve sa tabatière et ajoute en post-scriptum : " Je viens de la retrouver, ne prends pas la peine de la chercher." Puis il ferme sa lettre—et l'envoie.

—Mais, dit madame Calino, puisque tu l'as retrouvée...

—C'est trop fort ! répond Calino, tu veux donc que cet homme s'échine à chercher ma tabatière ?

" Napoléon !... un ambitieux ! S'il était resté simple capitaine d'artillerie et mari de Joséphine, il administrerait encore la France !"

L'ami d'un vaudevilliste lui reprochait de perdre son temps.

—Si tu travaillais, lui disait-il, tu gagnerais de l'argent. Pourquoi ne cherches-tu pas un emploi ? tu pourrais toujours gagner dix-huit cents francs par an.

—Dix-huit cents francs ! Je gagne plus que ça en empruntant !

Un bohème avait un oncle millionnaire que la Faculté venait de condamner. Il s'appropriait à hériter, mais voilà qu'il rencontre le Dr. L**, possesseur d'un remède pour guérir toutes les gouttes qui l'honorent de leur confiance.

—Je sors de chez votre oncle, dit le docteur au bon neveu.

—Eh bien ?... Il est mort ?

—Au contraire, je l'ai remis sur pied.

—Ah ça ! mon cher monsieur, fit le bohème, qui donc vous a donné le droit de vous immiscer dans nos affaires de famille ?

—Voilà six fois que vous revenez ici, disait une débitante de tabac à un jeune bohème de lettres, et vous ne me parlez jamais de l'argent que vous me devez.

—Ah ! madame, quand je vous vois, j'oublie tout.

ETABLIS EN 1850.

HENRY R. GRAY,

CHIMISTE ET PHARMACIEN, 141 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Fournit aux médecins les Drogues et les Produits Chimiques les plus purs au comptant. Les termes les plus libéraux pour les hôpitaux, les couvents et les associations charitables.

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE, 363, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.)

Le Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médicines, Pâte à dents, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Sauges, Savons de Toilette en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc.

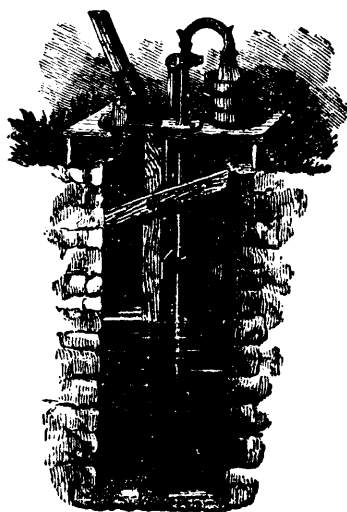
Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin. JAMES GOULDEN, 21zz, Montreal, 26 mai 1870.

L. DUFRESNE, MARCHAND DE MONTRES EN OR ET EN ARGENT. Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES REPARÉES ET GRAVÉES

E. POITRAS, FERBLANTIER ET MARCHAND DE POELES DE TOUTES SORTES. 65, RUE ST. JOSEPH, (Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL. Ordres pour Fournaises à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poèles de Cuisine et de Salles, Fournitures de Poèles, etc., etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblanc et en tôle, et se charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude. PRIX EXTREMEMENT MODERES. 18z

LA POMPE FOULANTE SUBMERGÉE, À DOUBLE ACTION, ET QUI NE GELE PAS

PARTICULIÈREMENT ADAPTÉE AUX Puits PROFONDS ET AUX RÉSERVOIRS.



OPÉRANT IMMÉDIATEMENT AU-DESSUS DE LA FONTAINE.

S. B. SCOTT ET CIE., AGENTS. 354 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. AVANTAGES.

Simplicité.—La Pompe se compose en tout de quelques pièces, qu'aucun mécanicien peut facilement démonter et remonter.

Durabilité.—Cette Pompe, étant toujours submergée, est parfaitement lubrifiée et n'a besoin d'aucun entretien. Celles qui sont galvanisées résistent à l'action de l'eau salée et de la plupart des acides et des alkalis beaucoup mieux qu'aucun autre métal généralement employé pour les pompes, et en même temps elles ne donnent aucun mauvais goût à l'eau. Etant placées au fond des puits, l'eau qu'elles fournissent est toujours froide.

Nullité de Congélation.—Comme l'eau ne reste plus dans la machine quand elle est immobile il y a nulle congélation.

Puissance.—Comme on a déjà constaté, cette pompe dépasse toutes les autres pompes des mêmes dimensions en force. Les plus petites, avec tuyau attaché, jettent un fil de 60 à 70 pieds de longueur, et cela avec une seule main à la brimble. Elles sont donc également propres à éteindre l'incendie, laver les wagons, arroser les jardins etc., etc. Elles font monter l'eau d'une profondeur considérable avec facilité.

Bon Marché.—Par rapport à sa capacité et au fait que peu souvent ou même jamais elle ne se déränge, cette pompe coûte au moins une moitié de moins que toutes les autres.

ON CHERCHE DES AGENTS POUR TOUT LE PAYS.

BONNE NOUVELLE!

OUVERTURE DE L'HOTEL DU CANADA RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

\$1 PAR JOUR SEULEMENT.

Cet Hôtel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf, offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montréal. On y trouve tout le confort désirable, et le service se fait avec une extrême régularité et sur un haut pied. Cet hôtel a été ouvert jeudi, le 5 mai, par M. G. B. Ware propriétaire, et F. X. Fortin gérant, et ces Messieurs sollicitent respectueusement une visite pour s'assurer des avantages que l'on offre pour la modique somme d'une piastre par jour. M. Fortin est canadien, et ses capacités comme hôtelier sont généralement connues. Pension sans chambres à des prix très modérés. 20z

CAMPBRE ANGLAIS RAFFINÉ.

GRAINES FRAICHES DE JARDINS ET DE FLEURS

A VENDRE PAR

J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN,

DISPENSARE DE LA CITE

Vis-à-vis Mussen, 252, RUE NOTRE DAME, 252 MONTREAL. 18z

PRESERVATION CERTAINE de la VUE.



CELEBRES LUNETTES PERFECTIONNEES ET LORGNONS.

Les LENTILLES dont nous servons sont Manufacturées par nous, de manière à rencontrer toutes les conditions d'OPTIQUE désirables. PURES, DURES ET BRILLANTES.

Et remplissent, autant que faire se peut, toutes les conditions ACHROMATIQUES. La forme particulière et la précision scientifiques que nous atteignons à l'aide de machines couteuses et compliquées, nous permettent d'assurer que nos LUNETTES SONT LES PLUS PARFAITES

qui aient jamais été manufacturées. Elles donnent une grande clarté à la Vue Et assurent le BIEN-ETRE et le CONFORT à tous ceux qui en font usage.

Elles améliorent la vue et durent des années sans avoir besoin d'être remplacées. Elles sont donc ainsi les MEILLEURES et les moins CHERES. LAZARUS, MORRIS & CIE., 25, rue Notre-Dame (Étage supérieur) Montreal, 12 Mai, 1870. 19p

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 27 Mai, 1870. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 13 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d

A L'ENSEIGNE DU CADENAS D'OR

Vous trouverez les meilleures GLACIÈRES, BARATTES AU BEURRE, et BARATTES pour faire la CREME A LA GLACE. Le soussigné a aussi à son emploi des FERBLANTIER, PLOMBIERS, COUVREURS en tôle galvanisée, ferblanc et en tôle, aussi toutes espèces de réparations faites à ordre. L. J. A. SURVEYER, 524 Rue Craig, Montréal. 23q

GEORGE YON, PLOMBIER ET FERBLANTIER, 241,—Rue Saint Laurent,—241, MONTREAL.

MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER RÉFRIGÉRATEURS Constructeur de Fournaises à Air Chaud POSEUR DE TUYAUX A GAZ, BAINS ET CLOSETS. Toutes commandes exécutées avec soin. 4 mai. 18z

N. C. ODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 28, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE, Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés. Montréal, 4 mai 1870. 18zz

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

M. A. BELANGER ÉBÉNISTE, VIENT DE TRANSPORTER SON MAGASIN AU No. 276 RUE NOTRE-DAME. 4me PORTE DE MM. H & H. Merrill. Il vient de recevoir et reçoit constamment un assortiment considérable de Meubles pour Salon, Salle à Dîner et Chambres à Coucher DE TOUTES FORMES ET DE TOUTS PRIX. Il invite le public à venir visiter son magasin avant de se pourvoir ailleurs. 15l

ETABLIS EN 1840. F. X. BEAUCHAMP, (successeur de D. Smillie.) Manufacturier et Marchand de BIJOUX, PIERRES PRECIÉUSES gardées en magasin, et taillées, polies et montées dans les derniers goûts. MONTRES et BIJOUX soigneusement et promptement réparés. No. 134, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presque en face du côté droit de la Banque du Peuple. Montréal, 4 mai 1870. 18ay

THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISES. GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom, TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry. ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870. 18zz

ACTE DE FAILLITE DE 1869. CANADA. Province de Québec, District de Montréal. DANS LA COUR SUPERIEURE. Dans l'affaire de THOMAS A. HAINES, de la Cité de Montréal, et ALFRED HAINES, de la Cité d'Ottawa, Province d'Ontario, Commerçants et Marchands à Commission, tant individuellement que comme associés, ayant fait affaire ensemble à Montréal sous les nom et raison de "Haines, Brother & Company," FAILLIS. Les Soussignés ont filé au Greffe de cette Cour, un consentement de leurs créanciers à ce qu'ils obtiennent leur décharge, et MERCREDI, le VINGT-DEUX Juin prochain, ils feront application auprès de la dite Cour Supérieure, pour y faire confirmer leur décharge. THOMAS A. HAINES, ALFRED HAINES. Par C. P. DAVIDSON, leur procureur ad litem. Montréal, 19 mai 1870. 21d

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES. IMPRIMEURS. Bureau: No. 10, Place d'Armes, MONTREAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine, MONTREAL.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

LE DR. TRESTLER & FRERE, DENTISTES, Extraient les dents sans douleur AU MOYEN DU CHLOROFORME ou du GAZ, CHLORIANTE. Au No. 243, RUE NOTRE DAME, MONTREAL. 18h



PROCLAMATION. JOHN YOUNG.

[L. S.] CANADA. VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc. A tous ceux qui les présentes verront ou qu'elles pourront en aucune manière concerner.—Salut: PROCLAMATION.

John A. Macdonald. A T T E N D U que dans et par un certain Acte du Parlement du Canada, passé dans la trente-unième année de Notre Règne, chapitre numéro quarante-cinq, et intitulé: "Acte concernant le système monétaire" il est entre autres choses en substance statué que Notre Gouverneur pourra en tout temps après la passation du dit Acte déclarer par Proclamation que toutes les monnaies d'Amérique, ou de toute autre nation ou Etat étranger, frappées avant la passation du dit Acte, seront lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrits dans cette Proclamation, cours légal, et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront assignés respectivement dans cette Proclamation, jusqu'à concurrence de telle somme en un seul et même paiement qui pourra y être fixée.

Sachez maintenant et nous déclarons et proclamons par les présentes que le, depuis et après le QUINZIEME jour d'AVRIL prochain, les monnaies d'argent, c'est-à-dire: les demi-piastres, les quarts de piastres, les dixes et les demi-dimes des Etats-Unis d'Amérique, frappés avant la passation de l'Acte du Parlement du Canada, en partie ci-haut cité, c'est-à-dire: après le premier jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, et antérieurement au vingt-deuxième jour de mai de l'année mil huit cent soixante-huit, et qui sont mentionnées, auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrits dans notre présente Proclamation Royale, cours légal et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront ci-après assignés respectivement dans notre présente Proclamation Royale, jusqu'à concurrence de dix piastres en un seul et même paiement.

Et par les présentes Nous déclarons et Nous proclamons de plus que les monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique susdits, seront du poids et du millésime prescrits par les présentes, et auront cours légal et constitueront une offre légale comme susdites respectivement par Notre présente Proclamation Royale, c'est-à-dire: les demi-piastres du poids de cent quatre-vingt-douze grains à quarante centes, le quart de piastre du poids de quatre-vingt-seize grains à vingt centes, les dixes du poids de trente-huit grains et quatre dixèmes de grain à huit centes et la demi-dime, du poids de dix-neuf grains et deux dixèmes de grain à quatre centes.

Du contenu des présentes Nos féaux sujets et tous autres qu'il appartient, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence. EN FOI DE QUOI. Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin Notre Fidèle et Bien Aimé le Très Honorable Sir JOHN YOUNG, Baronet, un des membres de Notre Très Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement en NOTRE CITE D'OTTAWA, ce QUATRIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix et de Notre Règne la Trente-Troisième.

Par Ordre, J. C. AIKINS, Secrétaire d'Etat.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements. Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centimes.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$30, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. (On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 5 centimes la ligne, payable d'avance.)

AGENCE GENERALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319 "L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Jendis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.

ABONNEMENT..... \$2.50 par année. Aux Etats-Unis..... 3.00 Par numéro..... 5 Centimes. Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES..... 10 Centimes la ligne 1re fois 5 Centimes 2me fois et suivantes. Tous ceux qui ne renouvellent pas le journal seront considérés comme abonnés. FRAIS DE POSTE-ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centimes par trois mois, payable d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centimes qu'il faudrait payer sur chaque numéro. Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal. Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.